

Image not found or type unknown



Démission d'un cdi pour un cdd

Par **sasa12**, le **22/01/2009** à **19:22**

Madame, Monsieur,

J'ai démissionné d'un cdi en date du 31 décembre 2008 et j'ai travaillé 2 ans et demie dans cette entreprise. La je suis en période d'essai avec une nouvelle entreprise du 02/01/2009 au 02/02/2009 pour aboutir a un cdd de 7 mois mais je ne veux pas m'engager donc je voudrais savoir si je peux prétendre aux assedics dans ce cas la.